

V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SUNCOR OSA

Synonymes : Sweet Crude Oil, Blended Synthetic Oil, ER66

Code du produit : 100014

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

SUNCOR ÉNERGIE INC.

C.P. Box 2844, 150 - 6th Avenue South-West

Calgary Alberta T2P 3E3

Canada

Numéro d'appel d'urgence Suncor Energy : +1 403-296-3000;

Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 1-888-226-

8832 (sans frais) ou 613-996-6666;

Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire télé-

phonique.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Charge d'alimentation de raffinerie Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	ambre
Odeur	Odeur d'hydrocarbure ou odeur «d'oeufs pourris» s'il y a du H2S, l'odeur est un indice peu fiable, car elle peut engourdir le sens de l'odorat.

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Catégorie 1B

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour : Catégorie 2 (Sang, thymus, Foie)



V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

certains organes cibles - exposition répétée

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Nocif par inhalation.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, thymus, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention**:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflamma-

tion. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

nei de reception.

Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement



V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un méde-

cin.

NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisa-

tion.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef. **Elimination:**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination

des déchets agréée.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée principales : Inhalation

Contact avec les yeux Contact avec la peau

Ingestion

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

1,3-Butadiene 106-99-0

ACGIH Carcinogène potentiel chez les humains

1,3-Butadiene 106-99-0

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration	
Gas oils (oil sand), hydrotreated	128683-29-4	60 - 70 %	
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	10 - 25 %	
Naphta de sables bitumineux hydrotraités	128683-33-0	10 - 25 %	
butane	106-97-8	0 - 3 %	
pentane	109-66-0	1 - 2 %	
isobutane	75-28-5	1 - 2 %	
n-hexane	110-54-3	0.1 - < 1 %	

Internet: www.petro-canada.ca/fichessignaletiques MC Marque de commerce de Suncor Énergie Inc.

Page: 3 / 14



Date d'impression 2019/12/11

V0000000948

Version 4.0

		_
xylène	1330-20-7	0.1 - < 1 %

Date de révision 2019/07/08

xylène	1330-20-7	0.1 - < 1 %
1,3-butadiène	106-99-0	0.1 - < 1 %
toluène	108-88-3	0.1 - < 1 %

Toutes les concentrations ci-dessus sont en pourcentage par volume. Peut contenir de 0 à 50 ppmw de sulfure d'hydrogène en phase liquide.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Demander conseil à un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un

produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Laver les vêtements avant de les remettre.

Demander conseil à un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Appeler un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Demander conseil à un médecin.

Principaux symptômes et ef-

fets, aigus et différés

: Irritation des voies respiratoires, de la peau et des yeux; nau-

sée: cancer

L'inhalation peut affecter le système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie muscu-

laire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les symptômes d'une surexposition au sulfure d'hydrogène comprennent l'irritation des voies respiratoires et l'essouffle-

ment.

L'exposition à des niveaux très élevés de sulfure d'hydrogène

(> 500 ppm) provoque l'évanouissement et la mort.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif,

des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Risque d'aspiration si avalé. Peut pénétrer dans les poumons

et causer des lésions.

Traitement symptomatique requis. Avis aux médecins

> Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Ne PAS utiliser un jet d'eau.



V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11 Dangers spécifiques pendant : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se troula lutte contre l'incendie vant à proximité de la source d'incendie. Produits de combustion dan-: Oxydes de carbone (CO, CO2), oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx), hydrocarbures, fumée et vapeurs irritantes aereux comme produits d'une combustion incomplète. Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la Équipements de protection lutte contre l'incendie, si nécessaire. particuliers des pompiers

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Équipement de protection individuel, voir section 8.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement

 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions lo-

cales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité. Enlever toute source d'ignition. Enlever avec un absorbant inerte.

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Assurer une ventilation adéquate.

Contacter les autorités locales compétentes.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respira-

toire approprié.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas ingérer.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler dans les espaces clos. Ouvrir avec soin les trappes de chargement des wa-

gons-citernes.

Conditions de stockage sures

: Conserver dans le conteneur d'origine.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la cha-

leur ni au soleil.

Risque de rejet de sulfure d'hydrogène, lequel peut s'accumuler dans les espaces libres des cuves de traitement et des réservoirs de stockage.

Internet: www.petro-canada.ca/fichessignaletiques MC Marque de commerce de Suncor Énergie Inc.



V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de va- leur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
butane	106-97-8	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
Datano	100 01 0	TWA	600 ppm	CA BC OEL
		STEL	750 ppm	CA BC OEL
		VEMP	800 ppm	CA QC OEL
		\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	1,900 mg/m3	0,1 00 022
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
pentane	109-66-0	VEMP	120 ppm 350 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	600 ppm 1,770 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	600 ppm	CA BC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH
n-hexane	110-54-3	TWA	50 ppm 176 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 176 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
xylène	1330-20-7	STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
1,3-butadiène	106-99-0	TWA	2 ppm 4.4 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	2 ppm	CA BC OEL
		VEMP	2 ppm 4.4 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	2 ppm	ACGIH
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 188 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	TWA	10 ppm	CA AB OEL



V0000000948

Version 4.0	Date de révision 2019/07/08	Date d'impression 2019/12/11	
	1 1	14 mg/m3	
	Plafond	15 ppm 21 mg/m3	CA AB OEL
	Plafond	10 ppm	CA BC OEL
	LMPT	10 ppm	CA ON OEL
	LECT	15 ppm	CA ON OEL
	VEMP	10 ppm 14 mg/m3	CA QC OEL
	VECD	15 ppm 21 mg/m3	CA QC OEL
	TWA	1 ppm	ACGIH
	STEL	5 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Heure d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
Toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier jour de la semaine de travail	0.02 mg/L	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait cessé)	0.03 mg/L	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

: Assurer une ventilation adéquate pour faire en sorte que la limite d'exposition en milieu de travail ne soit pas dépassée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: La concentration dans l'air détermine la protection exigée. Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

En présence de sulfure d'hydrogène, le port d'un respirateur à adduction d'air à masque complet muni d'une bouteille de

secours ou un ARA est obligatoire.

: Porter un respirateur approuvé par le NIOSH dans les situa-

tions où il pourrait y avoir exposition à des substances dans

l'air.

Protection des mains Matériel

Filtre de type

: néoprène, alcool polyvinylique (PVAL). Informez-vous auprès de votre fournisseur d'équipement de protection individuelle



V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

pour connaître le temps de protection offert et le type de gants le mieux adapté à vos besoins. Il est à noter que peu importe leur degré d'imperméabilité, tout type de matériel va éventuellement devenir perméable aux produits chimiques. Il est donc important de vérifier régulièrement l'état de ses gants de protection. Aux premiers signes de durcissement ou de fissure du matériel, ils devraient être changés.

Remarques : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en per-

manence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation

du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Mesures de protection Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

: Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vête-

ments contaminés avant la réutilisation.

Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau expo-

sée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : ambre

Odeur : Odeur d'hydrocarbure ou odeur «d'oeufs pourris» s'il y a du

H2S, l'odeur est un indice peu fiable, car elle peut engourdir le

sens de l'odorat.

Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible
Point de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : < -0.5 °C (< 31.1 °F)

Méthode: ASTM D-2887

température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Point d'éclair : < -35 °C (-31 °F)

Méthode: ASTM D 93

Température d'auto-inflam-

mation

: 247 °C (477 °F)

Méthode: ASTM E659

Taux d'évaporation : Donnée non disponible



V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

Inflammabilité : S'enflamme facilement dans presque toutes les conditions à

température ambiante. Extrêmement inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles, de chaleur, de chocs, d'agents oxydants. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers

les sources d'inflammation et provoquer un retour de

flammes.

Limite d'explosivité, supé-

rieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : 0.41 %Vol

Méthode: ASTM E681

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

Densité relative : 0.86 - 0.87

Densité : 0.86 - 0.87 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble Coefficient de partage: n-oc- : Pow: < 1

tanol/eau

Viscosité

Viccocito

Viscosité, cinématique : 4.4 mm2/s (30 °C / 86 °F)

3.5 mm2/s (40 °C / 104 °F)

2.9 mm2/s (50 °C / 122 °F) Méthode: ASTM D 445

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Conditions à éviter Matières incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

: Stable dans des conditions normales.

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

: Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Réactif avec agents oxydants.

: Susceptible de dégager des COx, hydrocarbures, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposi-

tion.



Page: 10 / 14

V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Contact avec les yeux Contact avec la peau Ingestion

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Nocif par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë: 12.54 mg/L

Durée d'exposition: 4 Heure Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

butane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658 mg/L

Durée d'exposition: 4 Heure Atmosphère de test: gaz

pentane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 364 mg/L

Durée d'exposition: 4 Heure Atmosphère de test: vapeur

isobutane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658,000 mg/m3

Durée d'exposition: 4 Heure Atmosphère de test: gaz

n-hexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 15,840 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 48000 ppm

Durée d'exposition: 4 Heure

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 3,295 mg/kg,

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg,



V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm

Durée d'exposition: 4 Heure

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 1,700 mg/kg,

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,580 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 7585 ppm

Durée d'exposition: 4 Heure

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): 12,125 mg/kg,

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Eva-

Peut induire des anomalies génétiques.

luation

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Eva-

Peut provoquer le cancer.

luation

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.



Page: 12 / 14

V0000000948

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Organes cibles: Sang, Foie, thymus

Remarques: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répé-

tées ou d'une exposition prolongée.

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

n-hexane:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poisson): 4.12 mg/L Durée d'exposition: 96 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3.87 mg/L

Durée d'exposition: 48 Heure

tiques

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



V0000000948

SUNCOR OSA

Version 4.0 Date de révision 2019/07/08 Date d'impression 2019/12/11

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recy-

clage ou leur élimination.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les régle-

mentations locales et nationales.

Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1267

Nom d'expédition des Na-: Petroleum crude oil

tions unies

Classe : 3 Groupe d'emballage : 1

Etiquettes : Class 3 - Flammable Liquid

: 361

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1267

Nom d'expédition des Na-: PETROLEUM CRUDE OIL

tions unies

3 Classe Groupe d'emballage Т Etiquettes 3 **EmS Code** F-E, S-E Polluant marin non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil **IBC**

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU : UN 1267

: PÉTROLE BRUT Nom d'expédition des Na-

tions unies

Page: 13 / 14



Page: 14 / 14

V0000000948

Version 4.0

Date de révision 2019/07/08

Date d'impression 2019/12/11

Classe : 3

Groupe d'emballage : I

Etiquettes : 3

Code ERG : 128

Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche de données sur la sécurité contient toute les informations exigées par le HPR

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste inté-

rieure des substances (LIS), sur la Liste extérieure des subs-

tances (LES) ou en sont exempts.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Pour obtenir des exemplaires : Internet: www.petro-canada.ca/fichessignaletiques

de FDS Canada-wide: telephone: 1-800-668-0220; fax: 1-800-837-

1228

Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: 1

905-804-4752

Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

Date de révision : 2019/07/08

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.